

INONDATIONS

Conseils et mesures pour votre santé



Direction de santé publique
et de l'évaluation
Chaudière-Appalaches

PROTECTION

Agence de la santé
et des services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec



Quoi faire avec les objets et matériaux trempés?

Portez des gants de caoutchouc afin d'éviter tout contact avec l'eau, les matériaux souillés et les produits de nettoyage corrosifs. Redoublez de précautions s'il y a eu contamination par des eaux d'égouts.

Enlevez tous les matériaux trempés aussitôt que possible car ils favorisent la croissance de moisissures qui peuvent causer des problèmes de santé importants. Les tapis et les moquettes trempés doivent être jetés. Il est presque impossible d'arriver à assécher soi-même de grandes surfaces de moquette trempée.

Jetez les matelas, les sommiers, les oreillers, les jouets en tissus et les meubles dont le rembourrage est trempé. Ces articles ne peuvent pas être nettoyés à fond ni séchés rapidement. Le nettoyage à sec ne nettoiera que la surface des tissus et l'intérieur restera contaminé.

Remplacez les filtres et isolants à l'intérieur du chauffe-eau, du réfrigérateur et du congélateur qui ont été atteints par l'eau.

Retirez le bois de chauffage entreposé dans la résidence qui a été atteint par l'eau. Ce bois chargé d'eau favorisera le développement des moisissures.

Vérifiez l'état des murs jusqu'à 50cm (20 po) au-dessus du niveau atteint par l'eau. Ouvrez ceux qui ont été trempés ou qui ont absorbé de l'eau. Jetez la matière isolante mouillée. Elle ne sera plus jamais un bon isolant et pourrait favoriser la croissance des moisissures.

Nettoyez et désinfectez toutes les

surfaces, les cavités intérieures et les structures à l'aide d'un détergent à usage domestique. L'utilisation d'une solution désinfectante à base d'eau de javel (une mesure d'eau de javel pour 4 à 5 mesures d'eau) n'est pas recommandée de façon routinière mais peut s'avérer utile dans certaines situations (exemple: présence importante de moisissures). Il ne faut jamais mélanger l'eau de javel avec d'autres solutions de nettoyage contenant de l'ammoniac.

Rincez et nettoyez tous les planchers

S'il y a un sous-plancher, assurez-vous qu'il soit bien asséché. Par la suite, vérifiez s'il y a apparition de moisissures.

Les surfaces de béton peuvent être nettoyées avec une solution de phosphate trisodique (PTS) diluée dans l'eau (une demi-tasse de phosphate trisodique dans un gallon d'eau chaude). Comme ce produit est corrosif, portez des gants et des verres de protection.

Aérez ou déshumidifiez la maison pour ramener le taux d'humidité à un niveau acceptable. Ce taux devrait se situer entre 40% et 50% et ne devrait pas dépasser 60%.

Conseils de sécurité

Faites inspecter l'installation électrique et les appareils de chauffage par des spécialistes afin d'éviter les blessures graves et même les incendies.



ATTENTION à l'intoxication au monoxyde de carbone (CO) qui peut survenir lors de l'utilisation d'un

moteur à combustion (pompe, génératrice), d'un appareil de cuisson ou de chauffage d'appoint dans un endroit mal ventilé.

Il ne faut jamais utiliser d'appareil à combustion dans un espace fermé ou mal ventilé.

Quoi faire avec les aliments et les médicaments?

Jetez tous les aliments qui auraient été en contact avec l'eau. Les bouteilles contenant de la boisson, les aliments en bocaux, y compris les conserves maison doivent également être jetés. En effet, il n'est pas possible de désinfecter parfaitement l'intérieur des couvercles des bocaux et des capsules des bouteilles.

Seules les boîtes de conserve qui n'ont pas été endommagées peuvent être conservées. Elles doivent toutefois être désinfectées.

Jetez tous les médicaments, produits de beauté et autres articles de toilette ayant été en contact avec l'eau.

Quoi faire en cas de déversement d'huile à chauffage?

Contactez le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au 418 386-8000, pour savoir comment décontaminer le sous-sol de votre résidence et disposer de l'huile et des matériaux souillés.

Des firmes spécialisées peuvent évaluer les dommages et procéder à la désinfection. Contactez votre assureur.

Les effets sur la santé

Les composés présents dans l'huile à chauffage peuvent entraîner divers effets sur la santé. Ils est donc important de retirer tous les matériaux souillés.

Dans cette situation, assurez-vous d'avoir une bonne ventilation de la maison.

Dans le doute, faites appel à une firme spécialisée.

Quoi faire avec votre puits?

CONSOMMATION

Après une inondation, l'eau d'un puits privé est considérée comme non potable.

Consommez de l'eau embouteillée ou l'eau de votre puits si elle n'est pas brouillée – après l'avoir fait bouillir à forts bouillons pendant une (1) minute.

Si une contamination chimique est suspectée, ne consommez pas l'eau. Dans ce cas, la faire bouillir est inefficace.

DÉSINFECTION

Procédez à la désinfection du puits en suivant la procédure établie par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. On peut joindre le ministère au 418 386-8000 ou consulter le www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/index.htm#desinfection

ANALYSE

Après la désinfection, **faites analyser votre eau** par un laboratoire accrédité pour savoir si elle peut être consommée. On vous indiquera la façon de prélever un échantillon et le moment propice pour le faire.

Dans le cas où des bactéries seraient détectées, une seconde décontamination sera nécessaire.

Laboratoires accrédités: www.ceaeq.gouv.qc.ca/accreditation/palae/lla03.htm.

Pour en savoir plus

Pour toute question sur votre santé, 7 jours sur 7, 24 h sur 24, contactez **Info-Santé**.

Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL)

www.cmhc-schl.gc.ca/fr
1 888 772-0772

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

www.mddep.gouv.qc.ca
418 386-8000

Ministère de la Sécurité publique / Sécurité civile

www.msp.gouv.qc.ca
1 866 644-6826

Société d'habitation du Québec

www.habitation.gouv.qc.ca
1 800 463-4315

P R O T E C T I O N

**Direction de santé publique et de l'évaluation
Chaudière-Appalaches**

**363, route Cameron
Sainte-Marie (Québec) G6E 3E2**

**Tél.: 418 386-3363
Télécopieur: 418 386-3361
www.agencesss12.gouv.qc.ca**